



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 10 avril 2018 à 20h30

Compte rendu affiché le 17 avril 2018.

L'an deux mil dix-huit, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Etang s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Chavannes-sur-l'Etang, après convocation légale du trois avril deux mil dix-huit, sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN, Maire.

Feuille de présence :

Conseillers	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir
ANTOINE Jean-Charles	X			
BEZILLE Robert			X	Philippe HERBELIN
BOURQUARD Chantal	X			
CLAUDE Marie-Madeleine	X			
DIEFFENBACHER Cyril	X			
GASSMANN Vincent	X			
GERBER Dominique	X			
GUIGON Xavier	X			
HERBELIN Philippe	X			
KANMACHER Michel	X			
MARTIN Sébastien	X			
THEVENOT André			X	Dominique GERBER
THEVENOT Jean-Pierre	X			
WININGER Christian		X		Chantal BOURQUARD

Egalement présente : Mme Rosaria GIANGRECO, secrétaire de Mairie.

Le Maire ouvre la séance à 20h35 dans la salle des séances à la Mairie.
Mme Chantal BOURQUARD est désignée secrétaire de séance.

POINT 1 • APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2018

Le Maire rappelle les points débattus et délibérés lors de la réunion du 23 février 2018. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

POINT 2 • FINANCES

2.1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Délibération 2018-018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2.2. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Délibération 2018-019

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de maintenir les taux des taxes directes locales :

Taxe	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	15.43%	15.43%
Taxe foncière (bâti)	10.92%	10.92%
Taxe foncière (non bâti)	71.24%	71.24%

- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

2.3. BUDGET PRIMITIF 2018

Le Maire rappelle aux conseillers les évolutions prises en compte pour l'élaboration du budget primitif 2018 (passage en FPU, clôture du budget annexe assainissement, instruction du droit des sols par le Pays du Sundgau, achat de la licence IV, projet d'acquisition du Centre Jean Barthomeuf...) et le présente.

Délibération 2018-020

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 3 abstentions :

- ADOPTE le budget primitif 2018 tel que présenté par Monsieur le Maire qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :
 - Section de fonctionnement : **709 273.56 €**
 - Section d'investissement : **611 796.23 €**
- PRECISE les modalités d'exécution du budget comme suit :
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

POINT 3 • DIVERS

3.1. FORET COMMUNALE – PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE 2018

Délibération 2018-021

VU le programme d'actions pour l'année 2018 proposé par l'Office National des Forêts sur la base d'un devis d'un montant de 1 466.00€ H.T.,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme d'actions pour l'entretien des forêts communales pour un montant de 1 466.00 € H.T,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent et à mener toute action permettant de mener à bien ce dossier.

3.2. COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE – ADHESION A LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE DU CENTRE DE GESTION

Délibération 2018-022

Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents. Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux centres de gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Haut-Rhin et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités. Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents. Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 14 novembre 2017 approuvant le choix de la convention de participation pour le risque Prévoyance ;

VU la décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 20 novembre 2017 de mettre en place une convention de participation mutualisée dans le domaine du risque Prévoyance complémentaire pour les collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat ;

VU l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au

Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire ;

- PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019.
- DÉTERMINE le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit, pour la Prévoyance : la valeur estimée de la participation financière est de 15€ par mois et par agent.

3.3. DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Aménagement d'un espace numérique d'aide aux démarches en ligne :
 - L'agrément de la commune au titre du Service Civique a été obtenu ;
 - Une mission de 9 mois (28h/semaine) a été publiée sur le site du Service Civique. Appel à candidats !
- Journée Citoyenne : samedi 2 juin 2018.
- Report de la commission « association » du mercredi 11 avril à 20h30 au lundi 16 avril à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 22h00.

Le Maire, Vincent GASSMANN



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 10 avril 2018 à 20h30

ORDRE DU JOUR

- Point 1. Approbation du compte rendu du 23 février 2018

- Point 2. Finances
 - 2.1. Approbation du compte de gestion 2017- *Délibération 2018-018*
 - 2.2. Fixation des taux d'imposition 2018 - *Délibération 2018-019*
 - 2.3. Budget primitif 2018 - *Délibération 2018-020*

- Point 3. Divers
 - 3.1. Forêt communale – Programme d'actions pour l'année 2018 - *Délibération 2018-021*
 - 3.2. Complémentaire Prévoyance - Adhésion à la procédure de mise en concurrence du Centre de Gestion - *Délibération 2018-022*
 - 3.3. Divers et communications

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 10 avril 2018 à 20h30

ANTOINE Jean-Charles	
BEZILLE Robert	Absent – Procuration à Philippe HERBELIN
BOURQUARD Chantal	
CLAUDE Marie-Madeleine	
DIEFFENBACHER Cyril	
GERBER Dominique	
GUIGON Xavier	
HERBELIN Philippe	
KANMACHER Michel	
MARTIN Sébastien	
THEVENOT André	Absent – Procuration à Dominique GERBER
THEVENOT Jean-Pierre	
WININGER Christian	Excusé – Procuration à Chantal BOURQUARD